



Ville de SURGERES



AGENT CONTRACTUEL – FILIERE SPORTIVE

La Communauté de Communes de Surgères et la Ville de Surgères recrutent par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour le remplacement d'un Educateur des APS, un agent contractuel, du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

Lieu de travail : 44 rue du 19 mars 1962 à SURGERES
Complexe sportif
Ecoles du territoire communautaire

Poste à pourvoir le 01/09/2011

Date limite de candidature : 15/06/2011

Candidatures à envoyer avant le 15 juin 2011 par lettre de motivation manuscrite + CV à l'attention de Monsieur Guy BEUGNON, Président de la CdC de Surgères, 44 rue du 19 mars 1962 17700 SURGERES.

Type d'emploi : contractuel pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012

Service : sports

Rattachement hiérarchique : Direction Générale des Services de la CdC et de la Ville de Surgères

profils recherchés : Educateur des APS
BEPJEPS - activités physiques pour tous
BEESAN apprécié
Permis de conduire obligatoire

Descriptif de l'emploi : La Cdc de Surgères et la ville de Surgères recrutent un agent contractuel H/F à temps complet

Missions principales

- Coordonner sur le plan éducatif, technique, administratif, pédagogique et social les activités physiques et sportives,
- Assurer l'encadrement et l'animation de la pratique des APS des différents publics,
- Assurer l'encadrement du personnel et veiller à la sécurité du public,
- Veiller à la sécurité des installations sportives.

Activités essentielles liées aux missions

- Interventions éducatives et sportives (y compris natation) en milieu scolaire
- Interventions éducatives et sportives en milieu extra scolaire :
 - école multisports (5-7 ans)
 - activités sportives hors périodes scolaires (10-14 ans)
 - activités sportives en milieu associatif
 - animations mensuelles en ALSH et structures Petite Enfance

Relations fonctionnelles externes :

- L'Office Municipal des Sports,
- La D.D.J.S et différents services déconcentrés,
- L'Inspection Académique,
- L'ensemble des communes du territoire,
- Les associations locales.

Autonomie et Responsabilités

Autonomie importante dans l'organisation du travail.

Garant de la sécurité des personnes, prend des initiatives en cas d'urgence.

Particularité du poste : le temps de travail de l'agent sera réparti entre la Communauté de Communes de Surgères et la ville de Surgères avec interventions en milieu associatif.

Renseignements :

Willy BERTHOMÉ, Service des Sports de la CdC, tél 06.63.65.43.83

Jean-François THOLLÉ, Service des Sports de la Ville de Surgères, tél 06.62.96.39.27